



PROJET EDUCATIF ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS Enfance « Les 1000 Pattes » – Jeunesse « Le Studio 1020 » 2026-2032

Préambule

L'enfance et la jeunesse constituent une priorité de l'action municipale. Parce qu'elles représentent l'avenir de notre territoire, la commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre affirme sa volonté d'offrir à chaque enfant et à chaque jeune un environnement éducatif sécurisant, bienveillant et propice à son épanouissement.

Le présent projet éducatif traduit les orientations de la municipalité pour la période 2026-2032. Il constitue le cadre de référence des Accueils Collectifs de Mineurs municipaux et s'inscrit dans la continuité du Projet Éducatif de Territoire (PEDT).

Au-delà de l'organisation des temps d'accueil, ce document exprime une ambition éducative partagée avec les familles, les équipes pédagogiques, les établissements scolaires, les associations et l'ensemble des partenaires institutionnels.

Il fixe les valeurs, les objectifs et les orientations qui guideront l'action des professionnels afin d'accompagner chaque enfant et chaque jeune dans son développement personnel, social et citoyen.

1. Contexte

Jusqu'en 2021, les accueils collectifs de mineurs de la commune étaient gérés par l'association Familles Rurales.

Depuis leur municipalisation, la commune assure directement leur gestion afin de développer une politique éducative cohérente, adaptée aux besoins des familles et en lien avec les autres services municipaux.

L'installation du Conseil municipal en 2026 constitue une nouvelle étape dans cette politique publique. La municipalité souhaite renforcer la qualité des accueils proposés aux enfants et aux jeunes tout en répondant aux évolutions de la société, aux attentes des familles et aux enjeux éducatifs contemporains.

Le présent projet éducatif couvre la période 2026-2032.

Il s'adresse :

- ✓ aux enfants accueillis au sein de l'accueil périscolaire ;
- ✓ aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs ;
- ✓ aux adolescents accueillis dans l'espace jeunesse ;
- ✓ aux familles ;
- ✓ aux équipes d'animation ;
- ✓ aux partenaires éducatifs.

Suite à l'installation du nouveau conseil municipal en mars 2026, une nouvelle politique EJ est établie, entraînant une révision de ce projet éducatif

2. Le territoire

Saint-Laurent-sur-Sèvre est une commune dynamique dont l'attractivité repose sur la qualité de ses services publics, son tissu associatif et son patrimoine.

La commune bénéficie d'un réseau éducatif riche composé notamment :

- des écoles publiques et privées ;
- des associations sportives et culturelles ;
- des services municipaux ;
- des partenaires institutionnels (CAF, SDJES, Conseil départemental...) ;
- des acteurs sociaux et médico-sociaux.

Les Accueils Collectifs de Mineurs occupent une place essentielle dans cette dynamique locale en proposant des temps éducatifs complémentaires à ceux de la famille et de l'école. Ils participent pleinement au parcours éducatif de l'enfant et du jeune.

3. Les structures municipales

La commune gère deux Accueils Collectifs de Mineurs :

L'accueil Enfance « Les 1000 Pattes »

Il accueille les enfants de 3 à 11 ans.

Il se situe au 12 rue du Maréchal de Tassigny à Saint Laurent su Sèvre.

Les bâtiments comprennent :

- Un rez-de-chaussée d'une capacité de 57 places comprenant un sas sécurisé, un hall, des bureaux, une salle pour les animateurs, une salle de sieste, trois salles d'activités, une kitchenette et des sanitaires.
- Un sous-sol d'une capacité de 73 places comprenant une grande salle d'activités, d'une cuisine, d'un local buanderie et de sanitaires.
- A l'extérieur, la cour partagée avec l'école publique Jean de la Fontaine ainsi que deux cabanons pour le rangement du matériel.

L'accueil de loisirs « les 1000 pattes » comprend :

- l'accueil périscolaire ;
- l'accueil extrascolaire ;
- les mini-séjours organisés pendant les vacances scolaires.

Les enfants sont répartis par groupes d'âge afin de respecter leur rythme de développement et leurs besoins.

L'espace Jeunesse « Le Studio 1020 »

Destiné aux jeunes de 11 à 17 ans,

Il se situe au 19 rue de Milvin à Saint Laurent sur Sèvre.

Les bâtiments comprennent :

- Un hall, deux salles d'activités, une cuisine, deux locaux de rangements matériels & des sanitaires.
- Un espace extérieur et un parking sécurisé.
- Sa capacité d'accueil est de 55 jeunes accueillis simultanément.

Le Studio 1020 constitue un lieu :

- d'accueil ;
- d'échanges ;
- d'expérimentation ;
- de projets ;
- d'accompagnement vers l'autonomie.

L'espace jeunesse favorise la participation active des adolescents à la construction de leurs activités et encourage leur implication dans la vie locale.

4. Les valeurs éducatives de la commune

La municipalité souhaite promouvoir une éducation fondée sur des valeurs fortes.

Les accueils municipaux s'engagent à favoriser :

- le respect de chaque personne, la bienveillance, l'écoute ;
- la solidarité, la coopération ;
- la citoyenneté, la laïcité ;
- l'égalité entre les filles et les garçons ;
- le respect des différences & la lutte contre toute forme de discrimination ;
- l'inclusion de tous les enfants et jeunes ;
- le respect de l'environnement.

Ces valeurs constituent le fondement de l'ensemble des projets pédagogiques élaborés par les équipes d'animation.

5. Les orientations éducatives de la commune

Les accueils collectifs de mineurs constituent un lieu d'éducation complémentaire à la famille et à l'école. Ils contribuent au développement global de l'enfant et du jeune en leur offrant un cadre sécurisant, stimulant et propice à leur épanouissement.

À travers ce projet éducatif, la commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre affirme six grandes orientations qui guideront l'ensemble des projets pédagogiques des équipes d'animation :

Axe 1 – Favoriser le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant et de chaque jeune

Chaque enfant/jeune doit pouvoir être accueilli dans un environnement rassurant, respectueux de son rythme, de sa personnalité et de ses besoins. Les temps de loisirs doivent être des espaces de plaisir, de détente, de découverte et d'épanouissement.

Axe 2 – Développer l'autonomie et la responsabilisation

L'enfant apprend progressivement à devenir acteur de ses choix. Les accueils municipaux doivent lui permettre d'expérimenter, de prendre des initiatives et de développer son sens des responsabilités.

Axe 3 – Favoriser le vivre ensemble et la citoyenneté

Les accueils collectifs constituent un lieu privilégié d'apprentissage de la vie en société. Ils permettent de découvrir les règles de vie collective, le respect de chacun & la solidarité.

Axe 4 – Développer la curiosité et l'ouverture sur le monde

Les temps de loisirs offrent de nombreuses possibilités de découverte culturelle, artistique, scientifique, sportive et patrimoniale. Ils participent à l'ouverture d'esprit des enfants et des jeunes.

Axe 5 – Sensibiliser au développement durable

L'éducation à l'environnement constitue aujourd'hui un enjeu majeur. Les accueils municipaux souhaitent permettre aux enfants d'adopter progressivement des comportements responsables.

Axe 6 – Garantir un accueil bienveillant, accessible et adapté à chaque enfant/jeune

Les Accueils Collectifs de Mineurs sont ouverts à tous les enfants et à tous les jeunes. La commune veille à offrir un accueil de qualité, respectueux des besoins, des capacités et des singularités de chacun, afin que tous puissent participer pleinement à la vie de la structure.

6. La place des familles : une démarche de coéducation

La commune reconnaît les parents comme les premiers éducateurs de leur enfant.

Les accueils collectifs de mineurs s'inscrivent dans une démarche de coéducation fondée sur la confiance, le dialogue et le respect mutuel.

Les équipes veillent à instaurer une relation de proximité avec les familles afin de favoriser la continuité éducative entre la maison, l'école et les temps de loisirs.

Cette coopération se traduit notamment par :

- un accueil individualisé des familles ;
- une information régulière sur la vie des structures ;
- des échanges quotidiens avec les équipes ;
- la diffusion des projets pédagogiques ;
- l'organisation de temps conviviaux et de rencontres.

Les observations et les attentes exprimées par les familles contribuent à l'amélioration continue du fonctionnement des accueils.

7. Les partenariats au service du parcours éducatif

L'éducation d'un enfant repose sur une responsabilité partagée entre de nombreux acteurs.

La commune souhaite développer et consolider les partenariats permettant d'enrichir les projets proposés aux enfants et aux jeunes.

Les Accueils Collectifs de Mineurs travaillent notamment en lien avec :

- *les établissements scolaires ;*
- *les associations sportives, culturelles et de loisirs ;*
- *les services municipaux ;*
- *la médiathèque municipale ;*
- *les associations culturelles et sportives ;*
- *les acteurs sociaux et médico-sociaux ;*
- *les services de l'État ;*
- *la Caisse d'Allocations Familiales ;*
- *les collectivités partenaires.*

Ces collaborations favorisent la découverte de nouvelles pratiques, la mise en œuvre de projets communs et l'ouverture des enfants sur leur environnement.

8. Une équipe éducative engagée

La qualité de l'accueil repose sur les compétences et l'engagement des professionnels.

Les équipes d'animation assurent l'encadrement des enfants et des jeunes dans le respect de la réglementation applicable aux Accueils Collectifs de Mineurs.

Chaque professionnel s'engage à :

- *garantir la sécurité physique, affective et morale des enfants ;*
- *respecter les valeurs du présent projet éducatif ;*
- *adopter une posture éducative bienveillante ;*
- *encourager la participation des enfants ;*
- *accompagner les initiatives individuelles et collectives ;*
- *favoriser le dialogue avec les familles ;*
- *contribuer à une dynamique d'équipe.*

La commune encourage la formation continue de ses agents afin de développer leurs compétences professionnelles et de répondre aux évolutions des pratiques éducatives.

9. Les projets pédagogiques

Le projet éducatif constitue le cadre de référence des projets pédagogiques élaborés par les référents des structures et les équipes d'animation.

Chaque projet pédagogique précise notamment :

- *les objectifs poursuivis ;*
- *les moyens mis en œuvre ;*
- *l'organisation des équipes ;*
- *les modalités d'accueil ;*
- *les règles de vie ;*
- *les activités proposées ;*
- *les méthodes d'évaluation.*

Il est élaboré en cohérence avec les orientations définies par la commune et tient compte des besoins des publics accueillis.

Le projet pédagogique est travaillé en équipe, soumis à la validation du responsable PEJ et élus puis porté à la connaissance des familles. Il fait l'objet d'une actualisation régulière afin de garantir sa pertinence.

10. Le pilotage du projet éducatif

Le présent projet éducatif constitue le document de référence des Accueils Collectifs de Mineurs de la commune pour la période 2026-2032.

La municipalité veille à garantir la cohérence entre les orientations du présent projet éducatif, le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) et les projets pédagogiques élaborés par les équipes.

La Commission Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire assure un rôle de suivi et d'échange autour des actions mises en œuvre. Elle peut être amenée à formuler des propositions visant à faire évoluer les orientations éducatives en fonction des besoins identifiés.

Les responsables des structures sont chargés de décliner les orientations du projet éducatif dans les projets pédagogiques et de mobiliser les équipes autour des objectifs fixés par la commune.

16. Communication et valorisation

Afin de renforcer la visibilité des actions éducatives menées sur le territoire, la commune veille à assurer une communication régulière auprès des familles et des partenaires.

Cette communication peut prendre différentes formes :

- diffusion des programmes d'activités ;
- affichage dans les structures municipales ;
- publication sur le site internet et les supports de communication de la commune ;
- valorisation des projets réalisés par les enfants et les jeunes ;
- organisation de temps de restitution et de rencontres avec les familles.

Cette démarche contribue à renforcer le lien entre les familles, les équipes et les élus.

Conclusion

Le présent projet éducatif traduit l'ambition de la commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre de proposer un accueil de qualité, fondé sur des valeurs de respect, de bienveillance, de solidarité et d'ouverture.

Il constitue un cadre commun pour l'ensemble des acteurs éducatifs et fixe les orientations qui guideront les actions menées en faveur des enfants, des jeunes et de leurs familles durant la période 2026-2032.

Au-delà des activités proposées, il affirme la volonté municipale de faire des Accueils Collectifs de Mineurs des lieux d'épanouissement, d'apprentissage, de découverte et de participation à la vie locale.

Ce projet éducatif a vocation à évoluer au regard des besoins des familles, des attentes des enfants et des jeunes, des évolutions réglementaires et des évaluations conduites tout au long de sa mise en œuvre.

Il témoigne de l'engagement de la commune en faveur d'une politique éducative ambitieuse, cohérente et partagée.